

Association VELO pour le développement
du cyclisme urbain
5, avenue F. Collignon 31200 Toulouse
Tel/Fax: **05 34 30 94 18**
Délégation régionale de l'AF3V
(Ass. Française des Véloroutes
et Voie Vertes). J. Savary délégué régional

Toulouse, le 15 Février 2011

À Maxime Valles
Président
Association Aud'2V Aude Vélo Voyage
Résd. De la Montagne Noire B6
Impasse des Chênes 11000 Carcassonne
tel : 04 68 77 93 57
courriel : valles.maxime@orange.fr

**Objet: Soutien aux actions de l'association Aud'2V pour une politique du
département de l'Aude en faveur du vélo et des véloroutes et voies vertes.**

Monsieur le Président,

L'AF3V, Association Française pour les Véloroutes et Voies Vertes, agit pour le développement d'itinéraires sécurisés de type Véloroutes et Voies Vertes dans toute la France.

En tant que Délégation Régionale de l'AF3V pour les régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, nous tenons à apporter tout notre soutien à l'action que vous entreprenez avec l'association Aud'2V.

Il est en effet urgent que le département de l'Aude développe des itinéraires pour le tourisme à vélo, en connexion avec ce qui se fait dans les départements et régions voisines.

L'axe qui devrait être aménagé en priorité est celui du canal du Midi, dont le chemin de halage, le plus souvent en terre, devrait être transformé en une véritable Voie Verte, praticable par tout temps et par tous types de vélos.

Ce chemin de halage est déjà aménagé en Voie Verte en continu le long du canal de Garonne entre Castets-en-Dorthe (Gironde) et Toulouse (193km), puis le long du canal du Midi dans la traversée de Toulouse (10km), et entre Toulouse et Port-Lauragais (45km). Le Conseil Général de l'Aude devrait poursuivre cet aménagement sur son territoire pour augmenter la fréquentation et profiter pleinement des retombées positives du tourisme à vélo.

Le Schéma régional des Voies Vertes du Languedoc-Roussillon, adopté en 2005, a retenu cet axe du canal du Midi. La région Languedoc-Roussillon peut donc subventionner les études et travaux d'aménagement de la Voie Verte du canal du Midi, à des taux de 30 à 50%.

Autour de cet axe principal du canal du Midi, le Conseil Général de l'Aude devrait aussi créer d'autres Voies Vertes à fort potentiel de fréquentation touristique :

a- Voie Verte le long de la Rigole de la Plaine, entre Montferrand et le lac de Lenclas, pour rejoindre celle qui existe en Haute-Garonne jusqu'à Revel et au lac de St-Ferréol ;

b- Voie Verte sur l'ancienne voie ferrée entre Bram et Moulin-Neuf en Ariège, pour rejoindre la Voie Verte existante Mirepoix-Moulin Neuf-Lavalanet, et pour créer un axe canal du Midi-Montségur à très grand potentiel.

L'itinéraire national et européen le long de la côte méditerranéenne est également un axe cyclable important à créer, et lui aussi se traduira par des fréquentations élevées, et des retombées économiques significatives.

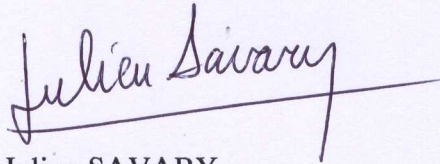
Bravo à votre initiative. Nous espérons que le Conseil Général de l'Aude sera sensible aux actions et propositions d'Aud'2V, et adoptera une politique favorable au vélo, aux déplacements actifs et au tourisme à vélo.

Avec la création d'une réseau départemental de Véloroutes et Voies Vertes, articulées autour de l'axe principal du canal du Midi, l'Aude aura un fort pouvoir d'attraction sur les cyclo-randonneurs français et étrangers !

Cordialement

Pour l'Association Vélo
Délégation Régionale de l'AF3V

Le Vice-Président,



M. Julien SAVARY